

ELECTIONS : DISPOSITIF « MA PROCURATION »

»

COURDIMANCHE
ÉLECTIONS
DISPOSITIF « MA PROCURATION »

Je souhaite déposer
une demande de
procuration

Une télé-procédure ouverte au public
le 6 avril 2021, pour tous les scrutins
qui se dérouleront à compter du 11
avril et dans la perspective du double
scrutin départemental / régional des
13 et 20 juin 2021.
Toutes les informations sur :
<https://www.maprocuration.gouv.fr>

VOTE

Comment ça marche ?

1. Effectuer sa demande de procuration en ligne.
2. Faire valider son identité au commissariat ou à la gendarmerie.
3. Recevoir un mail dès que la mairie a validé sa procuration.

Info - www.ville-courdimanche.fr - 01 34 44 72 00

Pour les prochains scrutins, le dispositif « ma procuration » met en place un portail internet dédié pour une procédure dématérialisée et simplifiée.

1. J'effectue ma demande de procuration en ligne.
2. Je fais valider mon identité au commissariat ou à la gendarmerie.
3. Je reçois un mail dès que la mairie a validé ma procuration.

Infos pratiques

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur : <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Documents

[maprocuration](#)